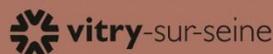


Plateau Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 21 mars 2024

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Khaled BEN MOHAMED, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Monsieur Ludovic LECOMTE, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Madame Sandra BAHRI, Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Anne ALLAIN, Responsable secteur Etudes et Projets Déchets à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.
- 25 habitants.

ORDRE DU JOUR

1. Projet de sente Dalou - Tremblay.
2. Le compostage de proximité.
3. Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

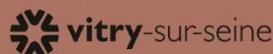
Résumé des échanges

Les échanges lors de cette séance du conseil de quartier ont porté essentiellement sur le projet de sente Dalou-Tremblay et le compostage de proximité. Les sujets principaux de la discussion ont été les suivants :

- Le projet de sente Dalou – Tremblay.
- Proposer des solutions d'aménagement adaptées, tout en veillant à la sécurité et à la propreté de la sente.
- Les différentes solutions de tri des biodéchets proposées par la Municipalité.
- Les modalités de mise en place d'un composteur individuel ou collectif.

Dans un second temps, les débats ont porté sur les sujets d'actualité du quartier.

Plateau Conseil de Quartier



PROJET DE SENTE DALOU-TREMBLAY

Lors de la précédente séance du conseil de quartier, les résidents de la résidence la Folie ont questionné la faisabilité de la sente Dalou - Tremblay. Selon les résidents, cette sente permettra d'éviter les intrusions dans la résidence. Ces intrusions dans la résidence la Folie sont la conséquence des déplacements de nombreux enfants et adolescents de la cité Dalou, qui est actuellement enclavée.

Toutes les parties concernées par le projet de la sente (les résidents de la résidence la Folie et Dalou mais aussi de l'immeuble « Gamma Promotion ») étaient représentées lors de cette séance du conseil de quartier. Les résidents de l'immeuble « Gamma Promotion » situé le long de l'éventuelle sente, ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'éventuel déplacement de nuisances à proximité de leur habitation.

 Une discussion s'engage entre les différentes parties concernées concernant la réalisation de la sente Dalou-Tremblay, s'interrogeant si la ville est propriétaire des deux parcelles permettant la réalisation de la sente.

Plus précisément, certains résidents de l'immeuble « Gamma Promotion » affirment avoir été informés par le promoteur immobilier lors de l'achat de leur bien qu'une sente serait réalisée par la Ville.

Concernant la sécurité des piétons, tous se disent conscients de l'enjeu de la sécurité des piétons et particulièrement des enfants.

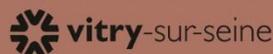
Les habitants font part également de leurs inquiétudes concernant la propreté et les nuisances sur la sente, telles que le passage des deux roues motorisées. Ils souhaitent donc un aménagement intégrant les aspects de sécurité et de propreté de cette nouvelle voie de déplacement.

 En ce qui concerne la propriété de la ville, les élus référents précisent qu'un accord a été passé avec le propriétaire de l'immeuble Gamma promotion, autorisant la rétrocession des deux parcelles nécessaires à l'aménagement de la sente, comme stipulé dans les permis de construire déposés et les documents d'urbanisme.

Les élus proposent également d'étudier la réalisation de la sente et, informent de l'engagement d'une réflexion avec les techniciens spécialisés afin d'envisager des aménagements de nature à limiter les nuisances et garantir la sécurisation des piétons, notamment des écoliers sur le trajet du groupe scolaire « Eugénie Cotton ».

Les élus référents remercient les résidents de l'immeuble « Gamma Promotion » pour leur participation à la discussion et leur compréhension.

Plateau Conseil de Quartier



LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Lors de la précédente séance du conseil de quartier, les habitants ont souhaité avoir une information précise concernant la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agéc). En effet, le tri des biodéchets est généralisé pour tous à partir du 1er janvier 2024.

Anne Allain, responsable du secteur Études et Projets Déchets à l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a présenté les possibilités de compostage de proximité à Vitry-sur-Seine et en particulier dans le quartier du Plateau.

Différentes solutions de tri sont proposées concernant :

- Les déchets verts : Le compostage domestique individuel ou collectif, la déchèterie mobile et la collecte en porte à porte uniquement pour les habitations de moins de 3 logements.
- Les déchets alimentaires : Le compostage, la collecte en porte à porte uniquement pour les établissements scolaires et les commerçants et une 3^{ème} solution est à l'étude : la collecte en apport volontaire via des abris-bacs répartis sur le territoire communal.

Anna Allain a rappelé aux habitants l'importance du compostage, qui réduit la consommation d'eau dans les incinérateurs (coût énergétique) par une réduction de la quantité de déchets collectés tout en enrichissant les sols.

En ce qui concerne le développement du compostage à Vitry, nous comptons actuellement 2 468 composteurs individuels distribués depuis 2012, 30 sites de compostage collectif en pieds d'immeubles et 4 sites de compostage collectif de quartier.



De nombreux habitants se demandent comment bénéficier ou mettre en place un compostage individuel ou collectif ?



Anne Allain a précisé la possibilité de bénéficier d'un composteur individuel en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la Ville ou par téléphone au 06 46 82 83 66. Les bénéficiaires assistent également à un atelier de formation sur le compostage et se procurent le matériel gratuitement au Centre Technique Municipal de Vitry.

Concernant le compostage collectif dans son immeuble, il faut obtenir l'approbation de son bailleur et désigner deux référents minimum sur chaque site. Ensuite, le pôle Déchets de la ville se charge d'installer le matériel, de fournir les supports de communication et de réaliser un suivi au démarrage pendant 1 an. Les associations ont aussi la possibilité d'installer des composteurs dans les espaces verts et les jardins partagés du quartier.

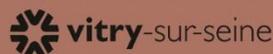


Un habitant informe de l'existence d'un composteur opérationnel au Centre social, la Maison des Vitry-Haut, indiquant également qu'un maître composteur avait récemment animé un atelier au Centre social en direction des habitants intéressés par le compostage.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viuedequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Plateau Conseil de Quartier



 Anna Allain affirme que le composteur du centre social La Maison des Vitry'Haut est en bon état de fonctionnement. Dans le quartier, il existe aussi d'autres lieux où l'on peut composter en pied d'immeuble : 64 rue Lebrun, 1 avenue Colonel Fabien et 220 rue Julian Grimau.

Elle précise également que l'Établissement Public Grand Orly Seine Bièvre assurera un service public de compostage. Cela passera notamment par le recrutement d'un maître composteur, le but premier de l'organisme étant de sensibiliser et d'accompagner les usagers dans leur démarche. L'objectif est de promouvoir et soutenir la pratique du compostage domestique, ceci afin d'en faire une démarche durable de valorisation des biodéchets.



DIVERS

 Des habitants expriment leur souhait de mettre en zone 30 km/h la partie haute de la rue Édouard Tremblay entre l'avenue Colonel Fabien et rue Julien Grimau. La possibilité d'installer des ralentisseurs (des coussins berlinois) adaptés pour le bus sur l'avenue Colonel Fabien a également été évoquée.

 Certains habitants font part du manque de bancs au terminus du bus 132 (Moulin Vert), et sollicitent la municipalité afin qu'elle transmette la demande auprès d'IDFM (Ile De France Mobilités).

 Un habitant souhaite que la réserve foncière de la rue verte soit aménagée en aire de jeu pour enfants (moins de 4 ans), soulignant l'absence de ce type d'aménagement dans le quartier.

 Les élus référents indiquent que la demande d'aménagement de la réserve a été discutée avec des résidents lors des réunions du conseil local de l'environnement (CLE). Sur recommandation du CLE, il a été acté la conservation de cet espace en tant que réserve de biodiversité. Les habitants sont invités à assister à la prochaine réunion du conseil local de l'environnement (CLE) qui se tiendra le jeudi 28 mars à l'hôtel de ville.

 De nombreux habitants font part de la gêne occasionnée par le stationnement à cheval sur le trottoir au 128 rue Édouard Tremblay, qui dérange le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite.

 Une habitante de l'Impasse Kommer s'interroge sur la faisabilité d'obtenir une dérogation pour les riverains de l'Impasse, leur permettant de sortir aux horaires de la piétonisation.

 Les élus référents affirment qu'en cas de besoin impérieux la barrière peut être ouverte. Néanmoins, l'agent de passage veille à la sécurité des enfants et ne peut pas ouvrir la barrière à la demande de chacun, son rôle consistant justement à assurer une vigilance continue quant à la traversée des enfants.

Les élus référents et les habitants ont convenu que la prochaine séance du conseil de quartier aura lieu le jeudi 27 juin, elle abordera notamment la suite du projet de sente Dalou-Tremblay et en second lieu les mobilités douces.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.